



- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L. 151-19)
  - Bâtiments remarquables (art. L. 151-19)
  - Cônes de visibilité (art. L. 151-19)
  - Cônes de visibilité - inconstructible (art. L. 151-19)
  - Petits patrimoines protégés (art. L. 151-19)
  - Changements de destination vers l'habitation (art. L. 151-11)
  - Interdictions de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
  - Linéaires commerciaux (art. L. 151-16)
  - Hales et talus protégés (art. L. 151-23)
  - Mur d'intérêt patrimonial (art. L. 151-41)
  - Alignement ligne de référence
  - Alignements d'arbres à protéger (art. L. 151-23)
  - Chemements doux à créer ou à conserver (art. L. 151-38)
  - Linéaire préservation de l'habitat
  - Marges de recul des voiries à grande circulation
  - Limites de zones humides
  - Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
  - Lignes de référence pour le gabarit
  - Espaces Boisés Classés à protéger (art. L. 113-1)
  - Espaces Boisés Classés à créer (art. L. 113-1)
  - Patrimoine paysager (art. L. 151-19)
  - Bandes paysagères (art. L. 151-19)
  - Emplacement réservé (art. L. 151-41)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L. 151-7)
  - Périphéries de centralité commerciale (art. L. 151-16)
  - Zones Non Aedificandis (art. R. 151-31)
  - Périphérie de gel (art. L. 151-41)
  - Servitudes de mobilité sociale (art. L. 151-41)
  - Zones de protection archéologique
  - Zones humides protégées (art. L. 121-123)
  - Submersion marine - zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
  - Submersion marine - aléa fort
  - Submersion marine - aléa moyen
  - Submersion marine - aléa futur

- ### Zonage
- Zones Naturelles
  - Zones Agricoles
  - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
  - Zones Urbaines et A Urbaniser
  - Zones d'Activités
  - Zone à Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale  
 UA0 : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale  
 UB : Zone urbaine de banlieue  
 UB01, UB02, UB03 : Zones urbaines de Dinan  
 UB04 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs  
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire  
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gault en front de mer  
 UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sabres d'Or sur pres  
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités  
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale  
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement  
 Ua : Zone urbaine à vocation touristique  
 Upr : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC  
 Upro : Zone urbaine concernée par une procédure d'une CAP valant règlement
- N : Zone naturelle générale  
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles  
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable  
 Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières  
 Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements  
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf  
 Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage  
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique  
 Nbo : Zone naturelle liée à des espaces de bois  
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver  
 Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- A : Zone agricole générale  
 Aa : Zone agricole inconstructible  
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées  
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- 1AUh1, 1AUh2, 1AUh3 : Zone à urbaniser à vocation habitat  
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activités  
 1AUc : Zone à urbaniser à vocation commerciale  
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement  
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique  
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat  
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement  
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement  
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales**  
 Ni : Zone naturelle  
 Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer  
 Np : Zone naturelle liée aux espaces remarquables  
 Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire  
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau  
 Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements  
 Ntl : Zone naturelle liée à une activité touristique  
 Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières  
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf  
 Nth : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement  
 Ai : Zone agricole  
 Aa : Zone agricole liée aux activités condycologiques  
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées  
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- Indices de zonage spécifiques :**  
 (B) : Zone concernée par un PPR  
 (BC) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

### Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
142	Voie	Plancoët	Commune	393
143	Voie	Plancoët	Commune	1022
144	Voie	Plancoët	Commune	663
145	Voie	Plancoët	Commune	622
146	Équipement	Plancoët	Commune	2932

## DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

### Plancoët Sud

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Date  
22/07/2019

Approbation

Échelle 1:5000 ème